

## Concours d'éloquence : lycéens, inscrivez-vous dès maintenant !

Proposé par la Métropole Rouen Normandie et ses partenaires, le concours d'éloquence est réservé aux élèves des classes de seconde fréquentant les lycées de notre territoire. Pour cette 7<sup>ème</sup> édition, les lycéens sont invités à s'inscrire dès à présent, ils ont jusqu'au 28 février pour participer. L'année dernière, ce sont 93 élèves qui se sont présentés au concours, toutes les filières confondues, qu'elles soient générale, technologique ou professionnelle.

### Un concours qui valorise la prise de parole

Ce concours vise à primer l'éloquence des jeunes de notre territoire, il est proposé aux élèves comme un outil pédagogique pour la prise de parole en public.

Le concours utilise comme toile de fond une citation sur un sujet qui intéresse les jeunes en lien avec l'actualité. C'est un éveil à la citoyenneté.

Les candidats seront évalués sur la base de 20 points accordés selon trois critères. Toute note inférieure à dix est éliminatoire pour la phase suivante.



#### La façon de s'exprimer : 11 points de l'évaluation

Ceci inclut l'intonation, l'expression, la capacité de convaincre, le vocabulaire employé et la capacité à se détacher du support écrit.

#### Le fond : 6 points de l'évaluation

Les idées, l'approche, la réflexion, les exemples.

#### La présentation : 3 points de l'évaluation

Le respect du temps, la gestuelle, la tenue.

## Les modalités du concours

La sélection des candidats du concours d'éloquence est faite en trois phases :

### Première phase : Appel à proposition des candidats

Les élèves désireux de concourir doivent faire acte de candidature auprès de leur établissement au moyen d'une fiche d'inscription. Les candidatures seront ensuite transmises à la Métropole.

### Deuxième phase : Jurys intermédiaires

Lors de cette phase, chaque candidat prépare à l'avance un exposé qui est limité à 6 - 8 minutes maximum. La citation retenue cette année est une phrase de René Char:

**« L'impossible nous ne l'atteignons pas, mais il nous sert de lanterne. »**

*René CHAR, « L'âge cassant » 1965*



L'exposé des candidats sera présenté devant un jury, organisé par la Métropole et ses partenaires, qui procède à la sélection d'un maximum de 16 candidats pour cette deuxième phase.

Ce jury est composé d'un représentant de la Métropole, d'un représentant de la Région Haute-Normandie, d'un représentant du Rectorat de l'Académie de Rouen, d'un chef d'établissement, d'un professeur des lycées, d'un avocat et d'un représentant de Nutriset. Il se réunira en trois sessions, les mercredis 22 mars, 29 mars et 5 avril.

### Troisième phase : Jury final

Pour cette sélection, chaque candidat prépare à l'avance un exposé de 6 - 8 minutes maximum. Cette phase d'Antoine de Saint-Exupéry vise à déterminer les lauréats du concours.

**« Si tu diffères de moi mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis. »**  
*Antoine de SAINT EXUPERY, « Citadelle » 1948*

### Composition du jury final

Le jury final se réunira le 10 mai pour désigner les lauréats de cette 7<sup>ème</sup> édition.



Ce jury est composé de :

- o Le Président de la Métropole ou son représentant ;
- o Le Recteur de l'Académie de Rouen ou son représentant ;
- o Le Président de la Région ou son représentant ;
- o Un élu de la Métropole ;
- o Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Rouen ou un autre avocat désigné par celui-ci ;
- o Le Délégué Régional du Groupe La Poste ou son représentant ;
- o Une personnalité qualifiée;
- o Un professeur des Universités (lettres modernes) ;
- o Un proviseur ou un professeur des lycées ;
- o Un représentant de Nutriset.

Le jury délibère sur la base de l'audition des candidats et au vu des critères d'évaluation. Il sélectionnera au maximum 3 lauréats :

- 1 pour la filière générale ;
- 1 pour les filières technologique et professionnelle ;
- 1 prix « spécial du jury ».



Lauréats du concours d'éloquence 2016

## Les prix attribués aux participants et lauréats

À l'issue de la deuxième phase, les candidats admis à se présenter à la phase finale bénéficieront de deux places de cinémas et d'invitations pour des événements ou des manifestations proposées dans les équipements métropolitains.

Les trois lauréats du concours d'éloquence recevront :

- Un trophée ;
- Un prix pour l'établissement d'un montant de 2 500 € permettant à celui-ci de s'équiper d'un outil à visée pédagogique ;
- Un prix en chèques cadeaux pour chaque lauréat d'un montant de 500 € ;
- Un abonnement d'un an aux transports en commun de la Métropole ;
- Un objet cadeau offert par chacun des partenaires de la Métropole.

Dans l'hypothèse où plus d'un lauréat relève du même lycée, l'établissement recevra une seule fois le prix lui permettant de s'équiper de l'outil pédagogique.

## Contact

Marion FALOURD  
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie  
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54  
[marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr)

